

Conseil national de l'ordre des architectes

2013 → 2017

L'ARCHITECTURE

LA PROFESSION

L'INSTITUTION

02 Parole libre — L'habitat est un projet urbain
entretien avec Catherine Jacquot, présidente du Conseil national de l'ordre des architectes

09 Logement :
les modes de vie
placés au cœur
du débat

11 Rénovation
énergétique :
à la conquête du
particulier

13 La production
ordinaire
sur la scène
internationale

16 Communiquer
pour
rapprocher les
architectes des
Français

19 Sensibilisation
à l'architecture :
une mission
de l'ordre par
procuration

21 Commandes
publique et
privée :
l'intérêt public
de l'architecture
réaffirmé

24 L'avenir
se joue dans
la formation
continue

27 L'ordre des
architectes
rebat ses cartes
régionales

29 « La signature
de complaisance
décrédibilise
toute la
profession »

32 Les architectes
fouillent le
présent pour
inventer le futur

34 Bibliographie
Textes et documents professionnels produits par
le Conseil national de l'ordre des architectes entre 2013 et 2017

Avant-propos

40 ans après la loi de 1977, les planètes se sont à nouveau alignées pour l'architecture. Les élus nationaux, le gouvernement et la profession se sont accordés pour consolider la place de l'architecte dans les règles qui régissent notre cadre de vie. Entre 2013 et 2017, le Conseil national de l'ordre des architectes a su tirer parti de cette conjoncture favorable. Dans un contexte professionnel bousculé par la transition numérique, l'émergence de nouvelles missions et une réforme territoriale imposée, l'institution s'est davantage ouverte au dialogue pour renforcer, avec ses partenaires et les pouvoirs publics, les conditions d'une création architecturale de qualité. Le document que vous avez entre les mains relate les principaux chantiers menés

par le Conseil national de l'ordre pendant quatre ans. Loin d'être exhaustives, ces pages offrent un aperçu des travaux menés par les 24 conseillers ordinaires et les permanents de l'institution à travers les témoignages de quelques-uns d'entre eux. Le recours à l'architecte pour le permis d'aménager, le rétablissement du seuil de dérogation au recours obligatoire, l'extension du concours d'architecture à tous les maîtres d'ouvrage relevant de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP), la mission de base obligatoire pour les marchés globaux, sont les marqueurs de ces années qui malgré un contexte économique difficile voient l'intérêt public de l'architecture réaffirmé. C'est désormais à la profession tout entière qu'il revient de transformer ces avancées pour faciliter l'accès de l'architecture à tous.

L'habitat est un projet urbain

Entretien avec
Catherine Jacquot

présidente du Conseil
national de l'ordre des architectes

La présidente du Conseil national de 2013 à 2017 dresse le bilan de quatre années de défense de l'intérêt public de la création architecturale et de modernisation de la profession.

Le recours à l'architecte pour aménager les lotissements et le concours obligatoire dans la commande publique figurent parmi les plus beaux succès d'un mandat également marqué par l'apaisement de l'institution.

Projet urbain, numérique, réhabilitation écologique, logement de qualité et démocratisation de l'architecture sont les priorités de la profession.

Quel bilan tirez-vous de votre présidence ?

En quatre années, j'ai orienté mon action en dehors des champs traditionnels de l'exercice de la profession. Dès ma prise de fonction en 2013, j'ai réaffirmé que les mutations sociales, économiques et environnementales à l'œuvre allaient transformer notre profession. Il était indispensable que nous explorions les nouvelles problématiques qui se présentaient à nous.

En particulier dans la fabrication de la ville et la production de son principal composant, le logement. Les architectes doivent aujourd'hui répondre à certaines urgences : comment intervenir dans les territoires délaissés des périphéries urbaines et des villages ? Comment innover dans le logement, par les typologies, mais également par l'influence que la profession peut avoir sur le choix des processus de commande et de production ? Comment construire plus, mieux et vite ?

Construire vite ?

Construire vite sans jamais desservir la qualité. Le gisement de gain de temps se trouve dans la préparation et la clarté de la commande, dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme basée sur des règlements bien faits et sans demandes de pièces complémentaires injustifiées. Car l'architecture est aussi un acte économique pour les architectes qui se mobilisent pour la qualité des constructions. L'ordre joue aujourd'hui un rôle central dans cette bataille pour la viabilité économique des entreprises d'architecture.

Comment l'ordre relève ce défi ?

L'institution ordinaire a rassemblé les architectes. Elle porte aujourd'hui un message cohérent avec ses Conseils régionaux. Elle dialogue avec les organisations professionnelles d'architectes – l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa), le Syndicat de l'architecture, l'Académie d'architecture,



« 40 ans après le vote de la loi sur l'architecture, l'architecte trouve sa place dans l'aménagement des territoires »

« L'abandon de la production de logements sociaux aux promoteurs privés est un renoncement des organismes HLM à exercer leur responsabilité sociale dans le renouvellement urbain »

la Société française des architectes, les associations d'architectes, la fédération nationale des CAUE, le collège des directeurs d'écoles d'architecture, l'Association nationale des architectes des bâtiments de France – avec lesquelles elle travaille au quotidien. Tout cela n'allait pas de soi il y a quatre ans. La création des Universités d'été de l'architecture en 2014 participe, avec son foisonnement d'idées, à cette démarche de réflexion collective. Je suis particulièrement fière de ce nouvel élan.

En quoi cette stratégie d'échange et d'information a porté ses fruits ?

Le niveau d'information que les architectes partagent depuis que l'ordre a installé un dialogue permanent au sein de la profession a été déterminant en 2014 lors de nos auditions par la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale présidée par Patrick Bloche. Le dialogue était indispensable au moment de l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'architecture initiée par le ministère de la Culture. Et la pédagogie, décisive en fin de compte, lors de l'élaboration de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (loi LCAP) par la direction de l'architecture du ministère de la Culture. Une stratégie d'alliances a également été développée avec le Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL), la Fédération des promoteurs immobiliers, les partenaires de la

maîtrise d'œuvre – économistes et ingénieurs – les paysagistes, les urbanistes et de nombreux élus pour porter des propositions communes jusque sur les bancs des assemblées.

Sur quels fronts avez-vous particulièrement mobilisé les élus de l'ordre ?

Les conseillers sont très présents dans les plans gouvernementaux – Plan de transition numérique, Plan bâtiment durable, Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique – et au Conseil supérieur de la construction aux côtés de l'Unfsa. C'est le meilleur moyen d'atteindre l'objectif que la profession poursuit depuis 40 ans : donner à l'architecture toute la place qui lui revient afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

LOI SUR L'ARCHITECTURE

Quel est le progrès majeur pour la profession pendant votre mandat ?

Ce sont les avancées de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (loi LCAP). Incontestablement, le recours à l'architecte pour l'aménagement des lotissements est une mesure phare. 40 ans après le vote de la Loi sur l'architecture de 1977 qui porte essentiellement sur la construction, l'architecte trouve sa place dans l'aménagement des territoires : la loi LCAP introduit le recours obligatoire

à l'architecte dans une procédure qui ne concerne pas la maîtrise d'œuvre. C'est un progrès essentiel, obtenu avec le concours très précieux du SNAL et soutenu par les paysagistes. Il est basé sur le constat qu'il n'y a pas de qualité architecturale sans qualité urbaine, en particulier dans les périphéries des villes et dans les campagnes. Il est temps de donner au logement une vraie qualité urbaine.

Pensez-vous qu'il faille aller plus loin sur ce point ?

C'est en effet un premier pas. Je forme le vœu que le prochain grand rendez-vous des architectes avec leurs élus sera celui qui systématisera le recours des concepteurs – architectes, urbanistes et paysagistes – pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agira pour les concepteurs du cadre de vie de participer aux schémas régionaux d'aménagement (Sraddet) et de cohérence territoriale (Scot), et de concevoir les Plans locaux d'urbanisme. Ces derniers doivent devenir de véritables projets territoriaux. Tant que les concepteurs seront tenus à l'écart de l'élaboration de ces documents, la France aura des difficultés à remédier à la laideur des entrées de ville, à l'étalement urbain qui se fait au détriment des terres arables, et au mitage des paysages.

N'y a-t-il pas d'autres avancées remarquables dans la LCAP ?

Bien entendu, la loi ouvre le champ des possibles : le seuil de dérogation au recours obligatoire à l'architecte est ramené à 150 m² et les élus peuvent l'abaisser encore s'ils le demandent ; le délai d'instruction peut être réduit en cas de recours à l'architecte en deçà de ce seuil. Sur ce dernier point, l'ordre veut aller plus loin en instituant le permis de construire déclaratif. Cette procédure s'exonérerait de toute instruction lorsque le projet, en deçà du seuil également, est signé par un architecte. Dans ce cas de délégation de responsabilité, l'architecte, garant de la qualité, serait responsable de la conformité aux règles d'urbanisme.

Citons également la dérogation aux règles de construction autorisée à titre expérimental dans le cadre du « permis de faire ». Elle s'applique aux logements sociaux et aux équipements publics ainsi que dans les Opérations d'intérêt national. Le « permis de faire » place la conception au cœur de l'expérimentation et de la recherche. La conception du projet devra répondre à des objectifs et inventer de nouveaux dispositifs pour les atteindre, on retrouve là l'essence même de la conception architecturale.

LOGEMENT

Comment l'ordre a-t-il joué sa carte dans la réforme de la commande publique ?

Notre premier succès remonte à 2015 : l'ordre a réussi, avec le concours du gouvernement et de l'Elysée, à maintenir le recours obligatoire au concours d'architecture alors que la nouvelle ordonnance sur les marchés publics ne l'imposait plus. Plus récemment, avec la loi LCAP, nous avons obtenu que cette obligation soit étendue à tous les bailleurs sociaux publics et privés. Il nous reste maintenant à convaincre les pouvoirs publics que les promoteurs privés qui font du logement social avec de l'argent public doivent également y être soumis. Cela concerne les 40% de logements sociaux achetés en France en Vente en l'état futur d'achèvement (Véfa) aux promoteurs (chiffres 2016).

« Je suis fière du débat d'idées créé par les Universités d'été de l'architecture »



Ces logements ne sont-ils pas conçus par des architectes ?

Trop souvent ces opérations réalisées avec le privé riment avec une piètre qualité architecturale générée par les missions réduites des architectes, des rémunérations trop faibles pour leurs concepteurs et les entreprises. Les promoteurs n'ont pas le même engagement que les organismes HLM qui construisent leur patrimoine

et qui auront à le gérer. Pour les habitants, il est important que les organismes HLM continuent à exercer leur responsabilité sociale et culturelle dans le renouvellement urbain. La conservation et le développement de leur compétence de maître d'ouvrage sont capitaux pour l'aménagement urbain. Par ailleurs, l'ordre s'est mobilisé pour l'identification de la maîtrise d'œuvre dans les contrats globaux et que la mission complète soit la règle (en conception-réalisation en particulier). Le décret publié en mai dernier détaille et décrit les missions de la maîtrise d'œuvre adaptées aux particularités de ces procédures.

La promotion privée, que vous appelez à un saut qualitatif, suivra-t-elle les architectes ?

La promotion privée représente une part importante de la commande de logements passée aux architectes. Elle ne peut se dérober aux enjeux sociaux et environnementaux d'aujourd'hui. Les projets urbains

étant d'initiative publique, l'ordre veille à ce que les consultations qui les préfigurent soient justement rémunérées et qu'elles débouchent pour les lauréats sur des missions complètes qui garantissent une qualité urbaine et architecturale. C'est aux élus d'imposer ces règles de qualité déterminantes dans la dévolution de ces opérations aux promoteurs privés.

La maison individuelle est-elle un territoire d'avenir pour les architectes ?

Oui, c'est indispensable car elle participe à la fabrication de la ville et des villages. Elle est également le point de contact entre la culture architecturale contemporaine et le grand public. L'ordre travaille avec la Fédération des constructeurs de maisons individuelles à l'établissement d'un contrat permettant d'harmoniser la loi sur l'architecture et le contrat de construction de maison individuelle. Dans le triptyque constructeur-architecte-client, l'ordre veut rapprocher le client et l'architecte. Il s'agit de placer la maîtrise de la densité et de l'intégration environnementale au premier plan de leur relation contractuelle. L'enjeu est double : la revitalisation des centres bourgs pour lesquels la création d'un outil spécifique de remembrement et de financement reste à élaborer ; et la transformation urbaine des périphéries des villes et villages.

« Donnons à l'architecture toute la place qui lui revient pour améliorer le cadre de vie des citoyens »

La réhabilitation est-elle également un territoire de conquête architecturale ?

Chaque rénovation énergétique est un projet architectural. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte qu'un diagnostic global soit réalisé avant toute rénovation. Cette proposition est pourtant guidée par le bon sens. En revanche, l'ordre a soutenu les CAUE afin qu'ils soient intégrés aux plates-formes territoriales pour la rénovation énergétique, chargées de conseiller et d'orienter les particuliers vers les professionnels. Pour faciliter le travail des architectes, nous avons établi un modèle de diagnostic global et un modèle de contrat de maîtrise d'œuvre pour les petites opérations (le contrat Forfait rénovation).

PROFESSION

Votre mandat incluait également une importante réforme de la profession. En quoi consistait-elle ?

Cette réforme poursuit deux objectifs : calquer l'organisation territoriale de l'institution ordinaire sur le nouveau découpage territorial des régions françaises, et actualiser le code des devoirs professionnels qui fera prochainement l'objet d'une consultation de nos partenaires pour entrer en vigueur au plus tôt d'ici à un an. Sur ce second point, le futur code

de déontologie adaptera nos règles à l'exercice du métier en société, à la collaboration en libéral, et clarifiera la relation des architectes avec les autres professionnels de la maîtrise d'œuvre. La clé de voûte de l'édifice restant l'indépendance de l'architecte. Enfin, un médiateur est installé en 2017 : tout maître d'ouvrage occasionnel pourra recourir à une médiation en cas de différend avec l'architecte. L'objectif est, pour la profession, de participer au désengorgement des tribunaux par le dialogue, lorsque c'est possible.

Quel est le but recherché avec la nouvelle obligation de déclaration des permis de construire ?

Les architectes ont désormais l'obligation de déclarer les demandes de permis de construire et d'aménager qu'ils signent auprès des Conseils régionaux de l'ordre. Il s'agit de lutter contre les signatures de complaisance qui décrédibilisent le travail de conception. L'étape suivante verra probablement l'obligation de joindre une attestation de cette déclaration à la demande de permis de construire.

N'est-ce pas un peu contraignant pour la profession ?

Rappelons que la loi LCAP est une avancée à contre-courant du mouvement de déréglementation que nous connaissons actuellement. Tout en acceptant d'augmenter le recours aux architectes, le législateur demande que la profession renforce les garanties qu'elle apporte au public. La lutte contre les signatures de complaisance et les signatures illicites (concepteurs non-inscrits), ainsi que la formation continue, figurent en tête de ces nouvelles exigences. Nous avons obtenu au cours du mandat que la formation continue soit une obligation pour les architectes. C'est la garantie d'une actualisation de nos compétences pour répondre à une commande en mutation.

CINQ PRIORITÉS POUR LA PROFESSION

1

Consolider l'intervention des architectes et paysagistes dans l'élaboration des documents et des opérations d'urbanisme

2

Démocratiser l'architecture par la sensibilisation du public et des scolaires

3

Créer les cadres réglementaires nécessaires à la qualité de la commande privée du logement

4

Conforter le projet architectural dans la réhabilitation écologique et énergétique

5

Moderniser la profession en lui donnant un accès étendu à la recherche et à l'expérimentation, au développement de ses structures notamment grâce à l'économie numérique.

PERSPECTIVES

Votre mandat de présidente se termine en novembre 2017. Que souhaitez-vous pour les années à venir ?

Quelques priorités se présentent à nous pour amener notre profession à jouer pleinement son rôle : consolidons l'intervention des architectes et paysagistes dans les règles d'urbanisme. Il s'agit précisément de construire la commande d'architecture à la lumière de véritables projets territoriaux dans lesquels les élus doivent exiger le relèvement de la qualité dans la commande privée du logement ; plaçons le projet architectural au cœur de la rénovation énergétique dans laquelle la valorisation patrimoniale est sa clé économique ; poursuivons la démocratisation de l'architecture par la sensibilisation des Français lors des journées portes ouvertes des agences d'architecture et par l'initiation à l'architecture à l'école... Enfin, poursuivons également la modernisation de notre profession grâce à l'économie numérique.

Comment les Universités d'été de l'architecture participent-elles à ce travail prospectif ?

Nous devons sans cesse développer notre réflexion prospective sur le cadre de vie et les enjeux de société qu'il porte, c'est pour cela que nous avons instauré les Universités d'été de l'architecture, lieu de réflexion interdisciplinaire sur la fabrication de la ville et sur la profession d'architecte. La relation approfondie avec les écoles nationales supérieures d'architecture et ses laboratoires de recherche est une nécessité pour la profession qui doit en permanence être prospective dans ses missions.

En quoi l'ordre des architectes est-il une institution moderne ?

L'institution est le lieu de l'action collective de tous les architectes. Sa mission est de garantir que la profession remplit sa mission d'intérêt public par l'amélioration de la vie des Français. Ces 4 dernières années montrent l'efficacité de l'engagement de l'ordre des architectes à cet égard.

09 Logement :
les modes de vie
placés au cœur
du débat

11 Rénovation
énergétique :
à la conquête du
particulier

13 La production
ordinaire
sur la scène
internationale

Logement

les modes de vie placés au cœur du débat

Le Conseil national multiplie les rencontres avec les autres professionnels de la construction pour leur faire partager ses propositions sur le logement.

L'écriture d'un modèle de contrat pour les marchés de conception-construction aboutira fin 2017.

« Si les architectes veulent que l'architecture ait toute sa place dans notre société, ils ne doivent pas être les seuls à en parler ». Cristina Conrad, conseillère nationale, pose ce préalable à toute action lorsqu'en 2013 Catherine Jacquot, présidente de l'ordre, lui confie la tâche de participer activement à la réflexion sur le logement en France. Et quoi de mieux que d'inciter les groupes de travail, qui se multiplient à l'époque sur le sujet, à parler d'architecture. La tâche n'est pourtant pas simple alors que les architectes ne sont pas conviés à discuter du plan « Objectifs 500.000 logements » lancé en 2014 par Sylvia Pinel, ministre du Logement. Sans y être invité, le Conseil national soumet ses idées aux quatre groupes de travail et engage le dialogue avec

leurs membres, aménageurs, ingénieurs, promoteurs... Simplification des démarches administratives, diminution des délais de réalisation, densification des droits à bâtir dans les PLU, sont au menu des séances de travail et des textes produits par l'ordre. La tactique du pied dans la porte ne manque pas d'efficacité : « Cette mission a débouché en quelques mois sur la publication sur le site web du ministère des textes produits par l'ordre », commente Cristina Conrad. Certaines propositions ont été âprement discutées : « Nous nous sommes battus contre les contrats globaux, en expliquant les conséquences néfastes que ces procédures ont sur la production de logements », poursuit la conseillère, adepte d'un dialogue franc et constructif.

CONSTRUIRE PLUS, MOINS CHER ET MIEUX

C'est le cas notamment avec Pascale Poirot, présidente du Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL) que Cristina Conrad retrouve dans le Conseil national de l'habitat (CNH), instance consultative auprès du ministère de la Cohésion sociale. Proposition est faite par l'ordre à son président, le député Michel Piron, de créer un nouveau groupe de travail sur les nouvelles formes d'habiter. L'alliance CNOA/SNAL est ainsi scellée au sein d'un groupe réunissant des promoteurs, l'Union sociale pour l'habitat (USH), des associations d'habitants, les géomètres-experts... Le dialogue entre les deux organisations professionnelles sera déterminant pour l'adoption en 2016, dans la loi LCAP, du recours obligatoire à l'architecte pour le permis d'aménager les lotissements.

« L'architecture a été discutée dans des groupes de travail plus habitués à parler d'argent que d'habitat »



→ Entretien avec Cristina Conrad, conseillère nationale

Pour l'heure, la conseillère nationale de l'ordre se concentre sur l'aménagement des territoires métropolitains et ruraux, les nouvelles formes d'habitat, et plus particulièrement « comment construire plus, moins cher et mieux ». Réalisé pour la circonstance, un dossier comprenant une vingtaine d'opérations s'inspire des mutations en cours : logements dans lesquels les habitants travaillent sur place (professions libérales, artisans, commerçants...); logements sans voitures (les habitants se déplacent essentiellement grâce aux transports en commun); petits logements très bien conçus situés en zones tendues; logements facilement reconfigurables pour répondre aux évolutions de la vie... Ce sont autant d'exemples qui servent l'objectif de la conseillère nationale : parler d'usage et faire évoluer les regards pour mieux répondre à la grande diversité des situations familiales. « Surélever un bâtiment, rentabiliser un cœur d'îlot, créer des potagers sur les toits, constituer des unités de voisinage... ont été discutés dans un groupe de travail plus habitué à parler d'argent que d'habitat », reconnaît la conseillère nationale qui profite de ces groupes de travail pour faire de la pédagogie et montrer, au passage, ce que l'architecte peut apporter.

LES ARCHITECTES SE MOBILISENT POUR LE LOGEMENT

La ville de Paris ne doute pas de cet apport lorsqu'elle s'adresse à l'ordre pour recueillir son avis avant de réformer son PLU. Article par article, le groupe d'une trentaine d'architectes urbanistes - dont quelques pointures en la matière - épluche le règlement et formule des propositions sur les hauteurs d'immeubles au croisement des rues, sur le remodelage du sol par la création de cours anglaises, sur le stationnement... Objectif : montrer, là aussi, que les architectes se mobilisent pour faire évoluer la production de logements. Dernier groupe de travail en date, celui sur la procédure de conception-réalisation. Avec l'Union sociale pour l'habitat (USH), la Fédération française du bâtiment (FFB) et une poignée d'architectes expérimentés sur ces procédures, il s'agit de rédiger un modèle de contrat vertueux. « Le problème, explique Cristina Conrad, est que dans cette procédure l'entreprise a la main sur le projet mais l'architecte n'a jamais la main sur le prix. Or, l'architecte a beau faire des efforts d'adaptation aux contraintes de l'entreprise, le prix reste totalement opaque pour lui ». Autrement dit, si l'idée d'un travail en commun paraît positive pour l'élaboration du projet, la réalité avec une entreprise qui se contente trop souvent d'ajouter des prix et sa marge sans jamais se remettre en question, est tout autre. Les discussions sont en cours... Enfin, la conseillère nationale laissera sans doute au successeur de Catherine Jacquot le soin d'évoquer, avec le nouveau ministre de la Cohésion des territoires, l'extension du concours d'architecture à la promotion privée productrice de logement social en Véfa. « Les promoteurs qui utilisent l'argent public doivent se soumettre aux mêmes règles que les organismes HLM », remarque Cristina Conrad. « La procédure doit être équitable et vertueuse pour les uns comme pour les autres », conclut-elle.

Rénovation énergétique à la conquête du particulier

La transition énergétique ouvre un vaste chantier de rénovation de logements individuels et de petites copropriétés.

Avec son modèle de contrat pour petits travaux et ses référents en région, l'ordre se mobilise pour rendre l'architecte plus accessible au particulier sur ce marché.

C'est un gigantesque chantier et un beau potentiel d'activité pour les années à venir. La rénovation énergétique de l'habitat, globalement énergivore en France¹, n'a pas vraiment démarré. Tout reste à faire pour abaisser les factures d'énergie des familles et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Encouragé par les pouvoirs publics, l'ordre se mobilise pour un challenge inédit : convaincre le particulier qu'il peut faire appel à l'architecte dès le premier mètre carré à rénover et montrer à l'architecte qu'il peut travailler avec le particulier sans perdre d'argent. « Longtemps délaissée, la rénovation n'était pas considérée comme noble par les architectes qui préféraient les envolées architecturales que permettaient les travaux neufs », constate

Marie-Pierre Bauchet-Izoard, conseillère nationale de l'ordre. « Pourtant, poursuit-elle, le renchérissement de l'énergie et l'état du parc de logement en font aujourd'hui un véritable territoire de conquête pour la profession ». L'approche de l'architecte sur ce marché s'apparente désormais davantage à celle du médecin au chevet d'un malade que celle de l'artiste face à sa page blanche : « l'architecte diagnostique et prescrit », indique la conseillère qui insiste sur la démarche révolutionnaire que représentent de telles ordonnances destinées à un budget moyen de 30.000 euros de travaux. L'architecte fait émerger les besoins de son client et lui révèle le potentiel de son bien immobilier. Dans ce vaste marché des microcommandes, les travaux de rénovation énergétique ne sont généralement pas à l'origine du besoin exprimé par le particulier. Ils doivent être embarqués dans le cadre d'un projet pour créer une pièce en plus, aménager une chambre au rez-de-chaussée ou au grenier, ajouter un garage...

UN CONTRAT POUR 50.000 EUROS DE TRAVAUX

L'ordre encourage désormais cette démarche. C'est l'occasion de s'interroger sur le potentiel du bâti, son accessibilité, son adaptation aux personnes âgées, l'amélioration du confort et de l'usage du bâti. La valorisation patrimoniale qui en résulte étant la clé économique à laquelle les jeunes couples - de moins de 40 ans avec enfants - sont particulièrement sensibles. « L'ordre a également élaboré le contrat Forfait rénovation², pour le logement individuel, destiné aux travaux de moins de 50.000 euros ne nécessitant

pas de permis de construire. « Il s'agit de proposer un outil simple facilitant la relation avec le particulier et rassurer ce dernier grâce au recours à un professionnel compétent », précise Stéphane Lutard, chargé de mission au Conseil national. Opérationnelle depuis début 2016, la démarche intéresse l'Agence nationale de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe) qui la promeut auprès des toutes nouvelles Plateformes territoriales de la rénovation énergétique instituées par la loi de 2015. Ces plateformes orientent les particuliers vers les professionnels qui s'organisent en réseaux et se font connaître. Parallèlement, l'ordre a désigné un référent par région avec pour mission de faire connaître les actions menées dans les territoires (par l'Ademe, le Plan bâtiment durable, les Plateformes...) et mobiliser les architectes pour qu'ils répondent aux appels du marché.



→ Entretien avec Marie-Pierre Bauchet-Izoard, conseillère nationale

« Le renchérissement de l'énergie et l'état du parc de logement font de la rénovation un véritable territoire de conquête pour les architectes »

UN MARCHÉ QUI TEND LES BRAS AUX JEUNES ARCHITECTES

Seul regret dans cet élan collectif qui ressemble à un sans-faute, l'ordre n'a pas obtenu du législateur le diagnostic obligatoire avant travaux sur existants. La réussite du vaste plan gouvernemental repose donc sur l'application de solutions techniques sans études préalables... au risque de voir le patrimoine bâti se couvrir de polystyrène ! « Pourtant, seul un audit immobilier complet permet de s'interroger efficacement sur les besoins de ventilation d'un logement, ou sur les possibilités d'utilisation de droits à construire pour financer des travaux ambitieux de rénovation énergétique en copropriété », remarque Stéphane Lutard. Reste que rénover ne s'improvise pas. Pas plus que de travailler pour le particulier. Sur ce marché qui tend les bras à la jeune génération d'architectes, une solide formation sur les techniques de construction est requise. L'ordre et le Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (Pacte) travaillent actuellement à la montée en compétence par la formation continue. Ces actions trouvent leur prolongement dans les propositions d'une étude sur Les nouvelles dynamiques de rénovation des logements, co-rédigée par Frédéric Denisart, conseiller national, et le Club de l'amélioration de l'habitat, dans le cadre de travaux réalisés avec le Plan bâtiment durable. Elles se déclinent désormais dans les territoires d'Outre-mer. L'objectif est identique : apporter au particulier une compétence qui lui est désormais accessible. L'enjeu est économique, écologique... mais au delà, c'est bien le rapprochement des architectes et des particuliers qui se joue ici.

1 Selon l'Institut Négawatt, le secteur résidentiel représente 2/3 de la consommation d'énergie du secteur du bâtiment, soit près de 30% de l'ensemble des consommations françaises d'énergie.

2 Contrat type forfait rénovation: architectes.org/contrat-type-forfait-renovation

La production ordinaire sur la scène internationale

Les conférences mondiales sur le climat (COP) sont l'occasion d'affirmer sur la scène internationale l'engagement des architectes français pour le développement durable.

Le Conseil national soutient la production architecturale courante et de qualité au salon international de l'immobilier (MIPIM).

« Si tu veux être international, chante ton pays », aurait suggéré Ludwig Van Beethoven à un ami. C'est, d'une certaine manière, le précepte que le Conseil national de l'ordre s'applique à lui-même en parcourant salons et rendez-vous internationaux, aux côtés de l'association Architectes français à l'export (AFEX), du ministère de la Culture, du Conseil des architectes d'Europe (CAE) et du Conseil pour l'international des architectes français (le CIAF). A Durban en Afrique du sud (congrès UIA, 2014), à Milan (colloque du CAE, 2014), à Cannes (MIPIM), à Marrakech (COP 22), à Venise (Biennales d'architecture 2014 et 2016), et bientôt à Séoul en Corée du sud (congrès UIA 2017)... les architectes français débattent,

interrogent, écoutent, exposent et affirment l'intérêt public de la création architecturale. à l'occasion des grands rendez-vous internationaux de bâtisseurs où se joue aussi le sort de la planète. L'architecture française y est présentée, promue, enseignée, non comme un modèle mais comme une démarche, un questionnement, une proposition pour améliorer le sort des peuples.

ARCHITECTURE (BY) FRANCE

A Cannes, le MIPIM est à cet égard exemplaire d'une nouvelle manière de parler de l'architecture française pour le Conseil national. Naissante en 2014, encore hésitante en 2015, la présence de l'ordre s'affirme pleinement en 2017 à ce grand rendez-vous international de l'immobilier. Le ministère de la Culture, l'association Architectes français à l'export (Afex) et le groupe Caisse des dépôts se retrouvent aux côtés du Conseil national au pavillon Riviera pour faire stand commun sous la marque « Architecture (by) France ». Débats, présentations de projets et de travaux de recherches des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP 2016), mini conférences... se succèdent à un rythme soutenu au milieu de réalisations d'architectures « ordinaires » sélectionnées avec le concours du Réseau des maisons de l'architecture (www.archicontemporaine.org). Cette exposition illustre le thème du salon « A new deal for real estate » (Une nouvelle donne pour l'immobilier) et ses multiples déclinaisons : la révolution digitale, l'économie participative et les nouveaux usages, l'énergie positive,

les matériaux traditionnels et les nouvelles technologies, la mobilité dans la ville, les nouveaux défis urbains, l'écoconstruction... Une édition également marquée par le partenariat de l'incubateur de projets « Lab CDC » du groupe Caisse des dépôts. « Cette montée en puissance des architectes français est devenue indispensable dans la mesure où la Chambre des architectes allemands et le *Royal institute of british architects* sont présents au MIPIM depuis de nombreuses éditions », souligne Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et internationales au conseil national.

« L'architecture française est présentée, promue, enseignée, non comme un modèle mais comme une démarche, un questionnement, une proposition pour améliorer le sort des peuples ».

MANIFESTE POUR UNE ARCHITECTURE RESPONSABLE

Indispensable également, ce colloque organisé à l'initiative du CIAF et du Conseil national en marge de la conférence mondiale sur le climat à Paris (COP 21) en novembre 2015. Ils recevaient à la Cité de l'architecture et du patrimoine, avec l'UIA et le Conseil des architectes d'Europe (CAE), de nombreux décideurs politiques européens pour parler d'architectures sobres en énergie et en carbone, adaptables et consommatrices de ressources locales. Ensemble, les organisations professionnelles d'architectes ont appelé les gouvernements à adopter une dizaine de mesures pour l'environnement favorisant la ville compacte, l'utilisation de ressources locales, le recyclage des bâtiments, la rénovation énergétique... dans un « Manifeste pour une architecture responsable ». Elles ont également rappelé la place qu'occupe le renouvellement urbain dans la lutte contre le réchauffement climatique : une place de premier plan puisque le bâtiment présente, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), un formidable gisement d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre qui ne demande qu'à être exploité.

→ Entretien avec Marie-Pierre Bauchet-Izoard, conseillère nationale et Entretien avec Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et internationales du Conseil national

APPEL À IDÉES POUR ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Ce thème mobilisera également les architectes au congrès de l'Union internationale des architectes (UIA) à Séoul en septembre 2017. Après Tokyo (2011) et Durban (2014), cette manifestation sera l'occasion d'exposer les résultats du concours d'idées lancé par le CIAF, grâce encore au partenariat avec le Conseil national et au soutien du ministère de la Culture. « Ce concours destiné aux étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture françaises (ENSA et ESA et INSA de Strasbourg) entourés d'une équipe pluridisciplinaire, doit nourrir et enrichir le stand de la France en Corée du sud à côté de la réflexion des professionnels », précise Marie-Pierre Bauchet-Izoard, conseillère nationale et vice-présidente du CIAF. Sept nominés, dont le lauréat, choisis parmi 175 étudiants formant 48 équipes pluridisciplinaires, exposeront leurs croquis, projets, photos, montages vidéo, films, maquettes... sur le thème du congrès « L'âme de la ville ».

Pourtant, malgré leur bonne réputation à l'étranger, les architectes français sont encore peu nombreux à s'exporter. Consciente de cette situation, la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie a fait réaliser une enquête sur les facteurs favorisant ou freinant le développement à l'international des architectes, des avocats et des experts-comptables¹. Une batterie de recommandations, au premier rang desquelles la pratique de langues étrangères, éclaireront la utilité des architectes qui voudront se lancer.

¹ architectes.org/actualites/quelques-recommandations-pour-renforcer-l-exportation-des-professions-liberales

16 Communiquer pour rapprocher les architectes des Français

19 Sensibilisation à l'architecture : une mission de l'ordre par procuration

21 Commandes publique et privée : l'intérêt public de l'architecture réaffirmé

24 L'avenir se joue dans la formation continue

Communiquer pour rapprocher les architectes des Français

En lançant les Universités d'été de l'architecture, le Conseil national de l'ordre appelle les Français à participer au débat sur l'avenir de leurs territoires.

Architectes pour tous, Journées portes ouvertes, Journées nationales de l'architecture dans les classes, Maisons de l'architecture... l'institution multiplie les initiatives et les soutiens pour rapprocher les architectes des particuliers.

« La loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine, c'est fort ! » Jean-Mathieu Collard, secrétaire du Conseil national de l'ordre, ne mâche pas ses mots. 40 ans après la loi de 1977, ce texte préparé depuis longtemps par les organisations professionnelles réaffirme l'intérêt public de l'architecture. Certes, la loi LCAP publiée en 2016 s'appuie sur un socle solide de propositions portées par le ministère de la Culture jusque devant les assemblées, mais elle résulte également d'une communication efficace de la profession.

« Une communication institutionnelle se nourrit de beaucoup d'écoute et de mesure dans la prise de parole, tout en s'appuyant sur une analyse technique permanente, pourtant », poursuit Jean-Mathieu Collard, « dans une profession où les individualités sont fortes et la prise de parole assez spontanée, la partie n'était pas gagnée d'avance ». François Rouanet, vice-président du Conseil national, résume bien le propos : « La communication déchaîne facilement toutes les passions ».



→ Entretien avec
Jean-Mathieu Collard,
secrétaire du Conseil
national



« “Architectes pour tous” répond à la demande de nombreux particuliers et professionnels qui recherchent un architecte pour faire construire, agrandir ou rénover un bâtiment »

Au début de la présidence de Catherine Jacquot, les conseillers souhaitaient réformer l'institution pour l'ouvrir sur l'extérieur. « Nous voulions créer les conditions d'une meilleure communication au sein de l'institution et au-delà », précise Jean-Mathieu Collard. De fait, dès l'élection ordinaire de 2013, le Conseil national est immédiatement mis à l'épreuve avec les auditions de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

présidée par le député Patrick Bloche, puis très rapidement avec l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA) lancée par Fleur Pellerin, ministre de la Culture. Les deux grandes consultations préparent, sans que personne ne s'y attende vraiment, le volet architecture de la loi LCAP. Pour avancer dans ce qui devient peu à peu un projet de loi ambitieux pour la profession, le Conseil national multiplie les rendez-vous : prises de parole dans les manifestations professionnelles, échanges - parfois musclés - avec les partenaires de la construction, rencontres feutrées avec les ministres et le président de la République, mises au point techniques avec les administrations, actions pédagogiques en direction du grand public... Et bien sûr, information permanente des troupes.

L'ARCHITECTE PRÈS DE CHEZ VOUS...

Parallèlement à ce travail d'endurance, les conseillers régionaux et nationaux alimentent le débat public à travers les Universités d'été de l'architecture¹. Ce rendez-vous appelle les Français à se prononcer sur l'avenir de leurs

« Les enquêtes sur la profession montrent que de plus en plus d'architectes réalisent des projets 'ordinaires' à la portée du budget des particuliers ».

territoires. « Cette initiative n'allait pas de soi pour l'ordre qui assure d'abord une mission régaliennne en maintenant la discipline au sein de la profession et en veillant au respect de la loi... Mais ce rendez-vous participe aujourd'hui à la réflexion sur l'avenir de l'architecte dans notre société », justifie le secrétaire national. Plutôt destinées à un public averti, les Universités d'été ne suffisent pas pour toucher un large public. Les Journées portes ouvertes des agences d'architecture² y remédient. Objectif : donner à chacun l'occasion de rencontrer un architecte près de chez lui. Visite d'agences ou de chantiers, balades urbaines, petites conférences, animations sur la place publique... sont au menu de ce rendez-vous de deux jours à l'initiative, dès 2013, du Conseil régional de l'ordre des architectes d'Aquitaine. Etendues aux autres régions et soutenues par le ministère de la Culture de la Communication qui l'associe en octobre 2017 aux toutes nouvelles Journées nationales de l'architecture, ces visites connaissent un réel succès : quelque

40.000 particuliers répondent à l'appel de 1.500 agences, dès la 2^e édition. « Les architectes estiment depuis longtemps que la profession ne communique pas suffisamment avec le grand public, ils ont désormais une belle opportunité pour prendre une partie de cette communication en main », remarque François Rouanet.

LES ARCHITECTES IDENTIFIÉS ET GÉOLOCALISÉS

C'est la même dynamique qui a présidé au lancement d'Architectes pour tous, il y a bientôt deux ans. « Créé par le conseil régional de l'ordre d'Alsace et étendu maintenant à l'échelle nationale, cet outil sur le web³ répond à la demande de nombreux particuliers qui recherchent un architecte près de chez eux pour faire construire, agrandir ou rénover leur maison... » se réjouit Jean-Mathieu Collard. L'objectif est de montrer que l'architecte est un professionnel de proximité. Portfolios et coordonnées des architectes sont ainsi géolocalisés et facilitent la mise en relation. L'objectif est aussi de gommer l'image de l'architecte, notable inaccessible, alors que les enquêtes sur la profession montrent que de plus en plus d'entre eux réalisent des projets « ordinaires » à la portée du budget des particuliers.

Soutiens aux Journées nationales de l'architecture dans les classes et aux Maisons de l'architecture, Portes ouvertes des agences... rapprochent indéniablement la profession des Français. La communication institutionnelle vers les architectes n'est pour autant pas mise de côté. Pour eux, l'ordre redouble d'énergie depuis 4 ans dans l'alerte sur les nouvelles réglementations, le décryptage de la réforme des marchés publics et des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), dans l'adaptation à la RT 2012 de son logiciel de calcul thermique Oscar, dans la rédaction de modèles de contrats et l'édition de fiches pratiques... Armée d'un outil de mutualisation des questions juridiques rénové depuis l'année dernière sous la direction de Catherine Duret, conseillère nationale, l'institution lutte plus efficacement contre la concurrence déloyale – le dumping des honoraires, les signatures de complaisance, les sociétés d'ingénierie publique – qui ruine l'économie des agences. Autant de combats que l'ordre mène sous l'œil attentif de sa tutelle ministérielle.

- 1 universites-architecture.org
- 2 portesouvertes.architectes.org
- 3 architectes-pour-tous.fr

Sensibilisation à l'architecture : une mission de l'ordre par procuration

L'ordre participe à l'action culturelle au sein de la profession grâce à l'association nationale Réseau des maisons de l'architecture qu'il soutient.

L'association coordonne les projets de communication, de pédagogie et de création d'événements communs à plusieurs Maisons de l'architecture.

Gestion du tableau, déontologie, respect de la loi, discipline... la mission régaliennne de l'ordre se situe indéniablement dans le champ professionnel. Pourtant, sa participation à l'action culturelle apparaît de plus en plus nécessaire aux conseillers élus en 2013 pour aider la profession à s'ouvrir vers un public plus large. « Le Conseil national tisse aujourd'hui des liens avec de nombreuses organisations professionnelles, mais il n'en a pas toujours été ainsi », remarque Dominique Tessier, conseiller national. L' élu constatait fin 2013 un clivage assez fort entre l'institution et son environnement lié à des « positions corporatistes fortes ». « A part Les Matinales, créées sous la mandature précédente et qui associaient à nos discussions quelques

professionnels d'autres horizons, il n'y avait pas d'élargissement du dialogue avec d'autres acteurs de la vie économique et culturelle... » constate le conseiller, également ancien président du Conseil régional de l'ordre des architectes d'Ile-de-France. Il ajoute : « A l'intérieur même de la profession, le Conseil national évolue aujourd'hui dans la vaste constellation d'organismes partenaires, CAUE, Maisons de l'architecture, et bien sûr avec les Conseils régionaux de l'ordre, qui défendent tous l'intérêt public de l'architecture, mais qui ont souvent du mal à communiquer ensemble ». Il existait bien un dialogue suivi avec le Collège des directeurs d'écoles d'architecture qu'imposait la mise en œuvre de l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) dans le cadre de la réforme de la formation initiale de 2005. C'était, selon l'ancien président d'Ile-de-France, la continuité de l'action initiée quelques années plus tôt par les Conseils régionaux de l'ordre ayant permis de rapprocher utilement les écoles et la profession. Néanmoins, les élus de 2013 exprimaient le besoin de développer les contacts extérieurs à l'institution.

PARTENARIATS CULTURELS... ET FINANCIERS

Mission est donnée, dès 2015, à Dominique Tessier de dynamiser la représentation de l'institution au sein de la constellation des 32 Maisons de l'architecture (dont une à Montréal au Québec et une à Turin). « Le Réseau des maisons de l'architecture (RMA) peut être présenté comme un outil culturel de l'ordre dont il demeure indépendant », précise Dominique Tessier en accordant à la présidence du Réseau. L'association a pour mission



de rendre visibles les actions menées par toutes les Maisons et développer des outils de sensibilisation à l'architecture¹.

Un appel à projets lancé par la nouvelle équipe auprès des Maisons permet d'organiser le RMA en groupes thématiques (cinéma; numérique; actions pédagogiques; résidences d'architectes; voyages d'architecture; expositions). Une feuille de route est dressée dans le cadre d'une convention de cinq ans avec le Conseil national de l'ordre : développement des outils pour animer le Réseau; développement de résidences d'architectes; organisation d'une manifestation nationale biennale (qui succède aux trop coûteuses « vingt-quatre heures d'architecture »); mise en œuvre des actions pédagogiques dans les classes prévues par la Stratégie nationale d'architecture; sensibilisation à l'architecture par le cinéma. Les objectifs du Réseau s'appuient sur une solide dotation du Conseil national et le soutien du ministère de la Culture, mais projettent d'aligner les « planètes partenaires privés » pour assurer le complément nécessaire à son plein aboutissement. C'est ainsi que la Fédération française des tuiles et briques (FFTb) participe à des conférences avec des jeunes architectes

« Les partenaires privés présentent un double intérêt: apporter au Réseau de l'intelligence prise en dehors de la profession et constituer une ressource financière pour étendre l'action des Maisons de l'architecture »



→ Entretien avec Dominique Tessier, conseiller national, président du Réseau des maisons de l'architecture

en HMONP et remet ses prix Architendance. « Le Crédit mutuel (également partenaire de la JNAC), Technal, ConstruireAcier, Saint-Gobain, EDF collectivités, Parrot ont également signé avec le Réseau, des conventions pluri-annuelles sur le thème de la sensibilisation de tous les publics à l'architecture contemporaine », se satisfait Dominique Tessier.

Par ailleurs, pour assurer la pérennité d'une « Journée nationale de l'architecture dans les classes », le RMA a signé une convention de partenariat de cinq ans avec les écoles nationales supérieures d'architecture, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Fédération nationale des CAUE, l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire.

LA VILLA MÉDICIS REVISITÉE

Un partenariat se détache des autres par l'originalité de sa formule et son ampleur : « Depuis l'année dernière, le groupe Caisse des dépôts nous soutient pour créer des résidences d'architectes » déclare Dominique Tessier. Le concept s'inspire des villas d'artistes, telle que la villa Médicis. Il s'agit d'organiser une résidence pendant plusieurs semaines, pour une équipe pluridisciplinaire emmenée par un jeune architecte. Hébergé par une collectivité pour observer et révéler un territoire qui peut être rural, urbain ou péri-urbain, ce projet de partenariat national, qui s'inscrit dans le mécénat de recherche et d'innovation recherché par le groupe, vise le financement de 10 résidences. Initié dans le monde rural par la Maison de l'architecture Territoires Pionniers (Caen) puis dans les Pays de la Loire sur la base d'un échange entre Nantes et Montréal, ce concept de résidence est étendu à l'ensemble du territoire par le président du RMA dès son élection. De nouveaux soutiens culturels et financiers frappent déjà à la porte du Réseau des maisons de l'architecture : la Fédération française des professionnels du verre plat, l'Atelier du grand Paris, la Fédération des familles de France sont sur les rangs. Cette dernière étant particulièrement intéressée par la Journée nationale de l'architecture dans les classes... « Ces partenaires présentent un double intérêt », commente Dominique Tessier : « apporter au Réseau de l'intelligence prise en dehors de la profession et constituer une ressource financière pour étendre l'action des Maisons ». C'est aussi un gage d'indépendance. Reste à savoir comment le redécoupage territorial des régions ordinales finalisé fin 2017 impactera, favorablement ou non, les budgets des Maisons de l'architecture.

¹ Parmi les sites Internet nationaux existants en constante évolution : ma-lereseau.org; archicontemporaine.org; archipedagogie.org et le tout récent canalarchi.eu

Commandes publique et privée : l'intérêt public de l'architecture réaffirmé

Au terme d'un marathon législatif et réglementaire intense, l'ordre et les syndicats parviennent à consolider les règles s'appliquant à la commande de maîtrise d'œuvre.

Grâce à la mobilisation de la profession, le concours d'architecture pour tous les bailleurs sociaux et le recours à l'architecte pour le permis d'aménager deviennent obligatoires.

« On ne commande pas une construction comme on achète un produit industrialisé », déclare Denis Dessus, vice-président de l'ordre. Autrement dit, la qualité d'une construction est directement liée à la manière dont la maîtrise d'ouvrage commande les études de conception. Particulièrement dans la commande publique

qui relève de la responsabilité collective. Son corpus réglementaire a été largement remis à plat ces quatre dernières années. En particulier lors de la publication du décret d'avril 2016 sur les marchés publics. La gestation de ce nouveau texte, qui résulte de la transposition d'une directive européenne, est l'aboutissement d'un processus législatif complexe dans lequel l'ordre intervient pour rappeler l'intérêt public de la création architecturale, chaque fois que les règles touchant la maîtrise d'œuvre sont menacées.

« Notre objectif, avec les promoteurs, est de progresser par le dialogue en évitant toute polémique caricaturale »



→ La commande publique : Entretien avec Denis Dessus, architecte, vice-président du conseil national

« Finalement, la loi MOP n'a pas été réformée et nous avons obtenu que les règles régissant la commande de maîtrise d'œuvre soient renforcées »

INDÉPENDANCE DE L'ARCHITECTE

Face aux partisans des contrats globaux invoquant le manque d'argent public et l'urgence de réaliser des travaux, l'ordre ne cesse de défendre une démarche de qualité dont l'indépendance des architectes à l'égard des entreprises est la clé de voûte. De 2014 à 2017, les projets de textes législatifs et réglementaires laissent la porte ouverte à la remise en question des fondements de la maîtrise d'œuvre : le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance laisse planer une menace d'affaiblissement de la loi MOP (2014) ; l'ordonnance qui en résulte fait table rase de la spécificité de la maîtrise d'œuvre et gomme l'obligation de concours d'architecture (2015) ; la loi de ratification entérinant l'ordonnance ne laisse, quant à elle, aucune place au débat (fin 2015). Enfin, des articles apparaissent dans la version publiée du décret « Marchés publics » sans avoir été discutés par la profession (avril 2016). Pendant

ce marathon législatif, rien n'échappe à la vigilance de l'ordre. Epaulé par l'Unsfa et ponctuellement par les fédérations de bureaux d'études (Syntec-ingénierie et CINOV), le Conseil national déjoue les multiples tentatives des lobbies d'entreprises qui cherchent à minimiser le rôle de la maîtrise d'œuvre.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR TOUS

« Finalement, la loi MOP n'a pas été réformée », commente Denis Dessus, et nous avons obtenu que les règles régissant la commande de maîtrise d'œuvre soient renforcées. En revanche, nous n'avons pas obtenu que de nouvelles règles améliorent les procédures, dites adaptées, qui représentent 80% de la commande publique de bâtiment (en deçà de 200.000 euros d'honoraires d'études) ». Quant aux concours, c'est par le biais de la loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine, dont la gestation a été soutenue par la Stratégie nationale pour l'architecture (ministère de la Culture) et le rapport de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, que les architectes voient leur demande exaucée : « Ce projet de loi, qui à l'origine concernait surtout le patrimoine, impose désormais le concours d'architecture à tous les maîtres d'ouvrage publics relevant de la loi MOP, y compris les bailleurs sociaux. C'est un beau succès ! » se félicite Denis Dessus.

ETUDES DE FAISABILITÉ NON PAYÉES

Prochaine étape : obtenir que cette dernière obligation soit maintenant étendue aux promoteurs privés qui réalisent du logement social en Vefa (Vente en état futur d'achèvement). Cet objectif se heurte directement aux offres moins-disantes qui sont la règle chez les promoteurs privés. Les architectes n'en font pas leur priorité : « Nous demandons d'abord que les promoteurs confient aux architectes les missions de direction de travaux des projets qu'ils conçoivent, ce qu'ils font trop peu souvent » remarque Vincent Defos du Rau, conseiller national. En charge de la commande privée, celui-ci remarque que l'absence de rémunération des études de faisabilité est tout aussi problématique pour les architectes sur le plan économique. Ces deux mesures ciblées dans la Stratégie nationale de l'architecture (Propositions n°25 et 26) figurent en bonne place dans les recommandations énoncées dans la brochure « Commande privée professionnelle, modalités, compétences et recommandations » rédigée par le groupe de travail constitué autour



→ La commande privée professionnelle : Entretien avec Vincent Defos du Rau, conseiller national

de Vincent Defos du Rau. « Notre objectif est de progresser par le dialogue en évitant toute polémique caricaturale sur les faiblesses respectives des deux professions », confie le conseiller national qui cherche à progresser « à livre ouvert » avec la Fédération des promoteurs immobiliers. A terme, le groupe de travail vise la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, voire d'un modèle de contrat, permettant d'avancer avec les promoteurs.

LA MICROCOMMANDE DES PARTICULIERS COMME OBJECTIF

Sur le front de la commande des particuliers, le rétablissement du seuil de dérogation au recours obligatoire à l'architecte, à son niveau précédant la réforme de la « Surface de plancher », vient conforter les architectes dans leur mission d'intérêt public. « Ce marché encore modeste représente pourtant un beau potentiel d'activité pour les architectes », assure Michèle Barbé, conseillère nationale, qui reconnaît aussi leur difficulté à accorder la profession avec ce marché de la petite commande. Leur compétence est pourtant largement reconnue. La réduction du délai d'instruction des demandes de permis de construire en deçà de 150 m² de plancher, obtenue par la loi LCAP, peut-elle les y aider ? Elle reste suspendue au bon vouloir des maires. Quant au marché de la rénovation énergétique de l'habitat, le Conseil national ne recule pas devant la difficulté de l'accès à la microcommande : il vient d'éditer le tout nouveau modèle de contrat Forfait rénovation destiné aux budgets de 50.000 euros.

« Le marché du particulier, encore modeste, représente un beau potentiel d'activité pour les architectes »



→ La commande privée des particuliers Entretien avec Michèle Barbé, conseillère nationale

L'avenir se joue dans la formation continue

L'ordre demande désormais aux architectes de montrer qu'ils se forment pendant toute leur vie professionnelle.

Les règles mises en place en 2016 visent la montée en compétences mais également l'émergence de nouveaux métiers pour l'architecte.

« La formation continue n'était pas dans la culture des architectes ». Bérengère Py, conseillère nationale de l'ordre, démarre ainsi le récit d'une aventure débutée dix ans plus tôt pour amener la profession à mieux préparer l'avenir. Une décennie pour avancer sur le chemin tortueux de la définition et du cadrage de ce qui apparaissait alors comme une obligation supplémentaire dans un environnement peu favorable. « Pendant longtemps notre ministère de tutelle – la Culture – a préféré mettre en avant la qualité de la formation initiale des architectes en leur laissant le soin de se former librement pendant leur vie professionnelle », explique la conseillère nationale. La mise en place d'une formation continue obligatoire dans l'exercice d'une activité – la construction – déjà sur-règlementée ne provoquerait-elle pas une levée de bouclier des architectes ? C'était sans compter sur les autres acteurs de la maîtrise d'œuvre particulièrement

impliqués dans la mise à jour de leurs connaissances : « Leur mobilisation mettait les architectes en marge des plans de formation soutenus par le gouvernement », constate Bérengère Py qui ajoute : « Dans les consultations de marchés publics en particulier, les architectes apparaissaient comme isolés, alors que les ingénieurs communiquaient sur l'acquisition des connaissances nécessaires aux métiers émergents ». Développement durable, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, réglementation thermique... et plus tard, transitions numérique et énergétique, rendaient indispensables la montée en compétence des architectes, mais également la mise en place d'une communication appropriée ».

ENCADRER, MAIS SURTOUT ACCOMPAGNER

Conscient de cette urgence, le Conseil national de l'ordre obtient en 2005 un vote unanime de ses instances régionales affirmant le caractère prioritaire de la formation continue. Le recrutement d'un spécialiste et la création d'un groupe de travail permettent de jeter les bases d'un projet. Dans le même temps, les constructeurs élaborent la marque Reconnu garant de l'environnement (RGE) qui leur permet de faire bénéficier à leurs clients des aides gouvernementales : « Cette marque associée à une formation représentait tout ce dont les architectes ne voulaient pas entendre parler en termes d'affichage et de certification », reconnaît Bérengère Py, confirmant ainsi l'aversion de la profession pour les labels qui enferment la créativité dans des normes. RGE incite davantage l'ordre à se doter d'une solide formation continue et à en achever rapidement le cadrage. Fin 2013, Catherine Jacquot accède à la présidence de l'ordre. Le groupe de travail



→ Entretien avec Bérengère Py, conseillère nationale

« Dans les consultations de marchés publics, les architectes apparaissaient comme isolés, alors que les ingénieurs communiquaient sur l'acquisition des connaissances nécessaires aux métiers émergents »

→ Entretien avec Séverine Verhaeghe, chargée de mission Formation au Conseil national

est alors relancé avec pour objectif de dépasser la simple incitation à se former tout en mettant l'accent sur l'accompagnement des architectes. Reste à convaincre le ministère de tutelle qui accueille toujours aussi fraîchement le projet. Ce sera chose faite avec la directive européenne sur la formation des professions réglementées. Dans la foulée de la transposition, la Direction générale du patrimoine du ministère valide le référentiel sur la formation continue élaboré par le Conseil national en février 2016. « Permettre aux architectes de se tourner vers les métiers émergents, tels que le BIM Manager, ou vers les nouvelles missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ne peut se faire efficacement que par l'accès à une solide formation continue », déclare Bérengère Py. C'est ce que la profession vérifie rapidement avec le recours à l'architecte pour les permis d'aménager les lotissements et la mise en place des formations ad-hoc. « Ces formations sur

les nouvelles missions sont autant d'occasions pour les architectes de s'interroger sur leur avenir, de découvrir qu'ils peuvent étendre leur champ d'action professionnel et consolider leur activité économique », se satisfait la conseillère nationale.

CONSTRUIRE L'OFFRE DE FORMATION EN RÉGIONS

Les bases de l'encadrement de la formation continue étant en place, deux facteurs principaux conditionnent la réussite du projet : la qualité de l'offre et son adéquation avec une demande qu'il faut réveiller. Sur le premier point, l'ordre qui a participé à la création du Groupe pour l'éducation permanente des architectes (Gepa) n'en est pas à ses débuts en la matière. A son initiative, le Réseau pour la formation continue des architectes (REFC'A) regroupant une quinzaine d'organismes de formation est créé. « Ce réseau, animé par le Conseil national, facilite l'accès à l'offre par l'optimisation des formations et la mutualisation d'outils », remarque Séverine Verhaeghe, chargée de mission Formation au Conseil national. C'est aussi un outil statistique sur la manière dont les architectes consomment la formation. Cette offre doit aussi s'adapter aux pratiques des architectes. L'ordre est notamment très investi dans le développement de dispositifs pédagogiques plus innovants de type e-learning et MOOC.

Sur le second point, les architectes doivent s'emparer de cette opportunité comme d'un outil pour conquérir de nouvelles missions et de nouveaux marchés. « Les Conseils régionaux de l'ordre ont un rôle important à jouer pour assurer le succès de cet objectif, remarque Bérengère Py, car la partie se joue maintenant sur leur terrain ». La conseillère nationale se tourne vers les Conseils régionaux de l'ordre pour qu'ils influencent favorablement sur l'offre de formation : « Nous nous donnons trois ans pour que la formation entre dans la pratique et 10 ans pour que les architectes s'en emparent pleinement comme un outil de valorisation de leurs compétences. Développons maintenant l'offre de formation dans les régions », conclut-elle.

L'ordre des architectes rebat ses cartes régionales

Le découpage territorial de l'institution s'aligne sur la nouvelle carte des régions françaises.

Avec près de cent élus en moins, la nouvelle organisation doit impacter le moins possible la représentation territoriale des futurs conseillers.

C'est une réforme imposée. La carte des régions dessinée par la Nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe en 2015 – contraint l'ordre des architectes à adopter une nouvelle organisation territoriale. Au premier abord, le nouveau découpage ne présente pas d'intérêt pour l'institution. Pour les régions qui s'agrandissent, il est même perçu par nombre d'architectes comme allant à l'encontre de la volonté de l'institution de les rapprocher de leur public. La réorganisation qui en résulte suscite de nombreuses réactions critiques au sein de la profession. « Malgré notre préparation pour mettre en œuvre cette réforme territoriale dès septembre 2017 », confie Régis Rioton, trésorier du Conseil national, « il sera nécessaire de confronter la réalité des fonctionnements futurs aux hypothèses initiales de travail ».

MIEUX APPROCHER LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Pourtant, cette réforme va au-delà d'un simple redécoupage. « Nous ne pouvions pas nous contenter de soustraire ou d'ajouter les budgets des régions qui fusionnent » commente Régis Rioton. Pour le Conseil national, la réforme est une opportunité pour s'intéresser aux spécificités régionales, pour mieux approcher la réalité du terrain et, en fin de compte, pour remettre à plat une partie de l'organisation ordinaire. Les situations sont désormais très contrastées entre régions. Les frais structureaux des sièges des Conseils régionaux, liés à leurs implantations, à leurs compositions et aux compétences de leurs personnels, font désormais l'objet d'attentions particulières dans les nouvelles modalités de d'attribution des budgets régionaux. De même, les nouvelles distances à parcourir pour les conseillers, dans les territoires agrandis, entrent dans les nouveaux critères de calcul. La réforme territoriale se superpose aux autres chantiers menés par le Conseil national. Tout doit être en place dans les six mois qui suivront les élections ordinaires de septembre 2017.

100 CONSEILLERS DE MOINS

Avec neuf régions en moins, le nombre de conseillers ordinaires diminue. L'institution comptera en septembre prochain quelque 300 architectes élus contre 400 auparavant. Objectif : la suppression d'une centaine d'élus doit impacter le moins possible la représentation territoriale des futurs conseillers.

27 L'ordre des architectes rebat ses cartes régionales

29 « La signature de complaisance décrédibilise toute la profession »

32 Les architectes fouillent le présent pour inventer le futur



→ Entretien avec Régis Rioton, trésorier du Conseil national

« Dans les territoires agrandis, les nouvelles distances à parcourir pour les conseillers font désormais l'objet d'attentions particulières dans le calcul des budgets »

Globalement, l'équilibre entre les ressources financières et les charges est conservé : « l'objectif de la nouvelle péréquation n'est pas de réaliser des économies », remarque Régis Rioton. Le trésorier justifie la position du Conseil national : « Le nombre d'architectes inscrits à l'ordre n'a pas diminué, le territoire n'a pas changé et les missions de représentation auprès des pouvoirs publics et des élus sont identiques ». Pour autant, l'institution ne manque pas de favoriser les mutualisations et les outils communs. C'est le cas avec la réforme comptable, engagée bien avant le redécoupage territorial, dont la mise en œuvre aboutira avant la fin de l'année 2017. Elle permettra, grâce à l'outil mis en ligne et à une grille analytique commune, de partager et de comparer les comptes en régions, en favorisant ainsi leur cohérence et leur transparence.

DES COTISATIONS STABLES DEPUIS SIX ANS

Cette exigence s'inscrit dans la maîtrise des budgets de l'institution. Depuis six ans, le Conseil national maintient les cotisations au même niveau sans que ne soit répercutée l'augmentation du coût de la vie. En 2017, l'assiette du calcul a été élargie aux 11 000 sociétés d'architecture inscrites au Tableau, tandis que la cotisation des associés a été réduite. Au final, la dépense à supporter pour les sociétés et leurs associés reste identique. « Une diminution des cotisations qui aurait pour seule raison la baisse du nombre de conseillers, réduirait dangereusement les capacités d'actions des Conseils régionaux et du Conseil national alors que les besoins sont croissants », prévient Régis Rioton. Au final, des réformes territoriales et comptables majeures ont mobilisé principalement les Conseils régionaux dans les années 2014-2017. Pour les prochaines années, c'est le projet de requalification de la Tour Montparnasse à Paris, où le Conseil national occupe le 47^e étage, qui mobilisera les énergies : réorganisation et nouvelles dépenses sont au programme.

« La signature de complaisance décrédibilise toute la profession »

Entretien avec Yves Doutriaux

conseiller d'Etat

Au terme de cinq années consacrées à la profession, le président de la chambre nationale de discipline, fait le bilan d'une centaine d'affaires jugées et formule quelques recommandations à la profession.

Quelles affaires ont amené des architectes devant la chambre nationale de discipline ces dernières années ?

108 dossiers ont été traités en appel des jugements des chambres régionales depuis 2012. Les trois quarts de ces appels proviennent des architectes. Six autres dossiers sont en cours d'instruction. La signature de complaisance et la sous-traitance du projet architectural sont les motifs les plus souvent retenus. Le premier motif représente un tiers des cas. Généralement, les architectes qui y recourent laissent entendre que leurs difficultés économiques expliquent leur comportement. Il s'agit souvent d'architectes engagés avec des constructeurs de maisons

individuelles qui ont signé, au-delà de 170 m², des plans déjà faits. La sous-traitance prohibée représente, quant à elle, 14% des cas. Presque toujours, ce sont les Conseils régionaux qui demandent une sanction disciplinaire pour les infractions au code des devoirs professionnel, parfois à la demande de clients.

Quels sont les autres motifs de sanctions ?

Ils sont de plus en plus variés. Pour les cas les plus récents il s'agit de la confusion d'activité lorsque l'architecte n'informe pas le Conseil régional, ou son client, des intérêts qu'il a dans une opération. C'est le plagiat lorsqu'en cas de succession de mission, l'architecte s'approprie les plans de son prédécesseur et de surcroît ne vérifie pas que ses honoraires ont bien été soldés. C'est encore la concurrence déloyale de l'architecte qui assèche le marché en procédant à des signatures de complaisance en grand nombre. Il y a également l'absence de contrat ou le défaut de conseil. Et souvent, le cumul de plusieurs de ces motifs.



« La signature de complaisance et la sous-traitance du projet architectural sont les motifs les plus souvent retenus, devant la chambre de discipline nationale », »

Comment évolue la situation ?

Le cas de défaut d'assurances a disparu devant la chambre nationale de discipline si bien que le nombre de plaintes devant les chambres disciplinaires s'est réduit. Cela vient de ce que les Conseils régionaux ont, depuis 2007, le pouvoir de sanctionner l'architecte sur ce motif sans passer par les chambres de discipline. Le nombre d'appels reste néanmoins stable dès lors que l'architecte condamné à une radiation, ou à une suspension en première instance, a intérêt à faire appel car il ne prend aucun risque. Le juge d'appel peut, en effet, rejeter l'appel ou réduire la sanction, voire la supprimer s'il estime qu'elle n'est pas justifiée. Mais il ne peut pas l'aggraver. Par ailleurs, l'appel suspend l'exécution de la peine jusqu'à ce que la chambre d'appel se prononce.

Quelle mesure pourrait améliorer la situation ?

La publication de la jurisprudence, après anonymisation, sur le site web du Conseil national, éclairerait les Conseils régionaux, les chambres de discipline régionales, les architectes et le public en général, sur les décisions prises par la juridiction. Une telle information faciliterait une homogénéisation de l'application du code de déontologie sur l'ensemble du territoire.

Quelle recommandation adressez-vous à la profession ?

Je constate qu'il y a des disparités importantes dans la veille qu'effectuent les Conseils régionaux sur le respect de la déontologie. Les politiques régionales de lutte contre

les signatures de complaisance devraient être harmonisées. Certains Conseils régionaux, dans le nord-est de la France par exemple, détectent ces fraudes grâce à des contacts suivis auprès des services instructeurs des permis de construire. Il en résulte des sanctions plus nombreuses et sévères prises par leurs chambres de discipline régionales. En appel, la chambre nationale recherche une harmonisation des sanctions. La nouvelle obligation de déclaration des demandes de permis de construire qui s'impose désormais aux architectes facilitera sans doute l'action disciplinaire des Conseils régionaux qui devrait être conduite de manière plus homogène sur l'ensemble du territoire. D'autre part, il faudrait que le Gouvernement adopte enfin la révision du code de déontologie que le Conseil national, après large concertation, lui a proposé.

Quel conseil adressez-vous aux architectes qui font l'objet de ces procédures ?

Les architectes qui ont été sanctionnés doivent modifier leur comportement et veiller au plein respect du code de déontologie. Si à l'inverse l'architecte sanctionné récidive, il risque une sanction plus lourde.

Quelle attitude l'architecte doit-il adopter ?

Si la procédure est principalement écrite, la comparution personnelle de l'architecte mis en cause devant la chambre joue un rôle important. Lorsque la plainte porte sur une signature de complaisance, la chambre demande à l'architecte de montrer qu'il a bien établi le projet architectural par la production d'esquisses notamment. Mais, en vertu de la présomption d'innocence, c'est bien au Conseil régional qui porte la plainte d'apporter la preuve de la faute. En défense, l'architecte doit apporter des éléments en sens contraire. Son comportement est déterminant à ce moment précis.

Pourquoi est-il si important de lutter contre les signatures de complaisance ?

Avec les signatures de complaisance, l'architecte valide pour 300 à 400 euros un projet qu'il n'a pas établi. Il bafoue l'intérêt public de l'architecture énoncé dans l'article 1 de la loi de 1977, et décrédibilise la profession toute entière.

Quel bilan tirez-vous de l'activité de la chambre nationale de discipline ?

En cinq ans, sur les 108 jugements ayant fait l'objet d'un appel, 14 ont été annulés, 22 confirmés et 72 réformés par aggravation ou adoucissement de la sanction prononcée. 6 décisions en appel ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat, dont 5 rejetées et 1 annulée pour erreur formelle.

« Avec la signature de complaisance, l'architecte bafoue l'intérêt public de l'architecture énoncé dans l'article 1 de la loi de 1977 »

UN MÉDIATEUR POUR LA PROFESSION

Entretien avec François Rouanet, vice-président du Conseil national

Chaque particulier qui rencontre des difficultés dans sa relation avec l'architecte peut désormais demander une médiation. C'est la médiation du consommateur. Le médiateur permet d'aboutir à une solution amiable qui évite au particulier d'agir en justice. « La mise en place d'une médiation nous a été imposée par une loi de protection des consommateurs », indique François Rouanet, vice-président de l'ordre. La complexité de la commande d'architecture a amené le Conseil national

de l'ordre des architectes à organiser lui-même la médiation. Le médiateur rend un service d'intérêt général. Il est architecte, mais indépendant de l'ordre. Le Conseil national assure le financement de la procédure en votant chaque année un budget. Les honoraires du médiateur sont réglés par l'architecte en cause. Si la médiation n'aboutit pas à un accord amiable, le particulier peut s'adresser au tribunal. Le Conseil national estime à 250 le nombre maximum de cas par an qui se présenteront au médiateur.

Les architectes fouillent le présent pour inventer le futur

Après plusieurs sondages d'opinion réalisés dans les années 2005, l'ordre élabore depuis 2015 des études statistiques, économiques et sociales, sur l'activité des architectes.

Deux études inédites renseigneront bientôt les architectes sur la commande et la valeur économique de l'architecture.

« Connais-toi toi-même » pourrait être la maxime préférée des architectes. Cette invitation à l'introspection, chère à Socrate, illustre assez bien la démarche dans laquelle s'est lancé l'ordre depuis les années 1990. Et qu'il a relancée depuis le milieu des années 2000 avec l'institut de sondage IFOP pour produire des enquêtes d'opinion destinées à cerner le profil de l'architecte. *L'Observatoire de la profession* ainsi créé sur la base de témoignages, identifiait assez bien les maux des architectes durement frappés par la crise.

Début 2014, l'institution décide d'aller plus loin pour photographier l'état de la profession. Elle veut donner une valeur scientifique aux études qu'elle réalise, sans laisser de place aux idées reçues et aux approximations. « Les conseillers voulaient en savoir plus sur la diversité des agences, les missions, les modes d'exercice, les revenus des architectes »... remarque François Rouanet, vice-président de l'ordre, « et nous voulions que les enseignements s'appuient pour cela sur de véritables données statistiques ». *Archigraphie*¹ était né. L'étude économique et sociale de 2015 s'appuie désormais non seulement sur les données démographiques de l'ordre, mais également sur l'activité relevée par la Mutuelle des architectes français (MAF), la Caisse de retraite Cipav, l'Insee, l'association de gestion Arapl, l'Observatoire des métiers OMPL, la FFB... Autrement dit, du lourd pour descendre au plus profond dans la granulométrie des entreprises d'architecture, et fiabiliser les résultats grâce à une grande diversité des sources d'information.

ENFIN, ON ALLAIT TOUT SAVOIR!

À la manœuvre, le Centre de recherche pour l'étude, et l'observation des conditions de vie (Crédoc) est rompu à l'exercice. « Nous avons compris assez vite que l'on ne pouvait plus généraliser sur ce que sont les architectes, tant la richesse dans la diversité des profils et des pratiques était grande », commente le vice-président. Après un zoom en 2015 sur les femmes architectes, *Archigraphie 2*² 2016 fouille le phénomène de l'entrepreneuriat, décrypte

le marché de la maison individuelle, analyse le salariat des agences... et, bien entendu, met le doigt sur la réalité économique d'une profession où 10% des agences réalisent environ 90% du chiffre d'affaires. L'impact de la crise économique de 2008 est au cœur des études. Elles nous apprennent que les agences de 6 à 10 salariés ont mieux résisté à la crise que les autres ; que « les architectes se disent tous généralistes, mais qu'ils sont tous spécialistes dans la pratique tant le référencement lors des consultations les incite à se placer sur des marchés spécialisés qui finissent par leur coller à la peau ; que les architectes expérimentés préfèrent l'exercice libéral, mais que les plus jeunes s'installent tous en société. Ailleurs encore, on apprend que les femmes, aujourd'hui plus nombreuses que les hommes dans les écoles d'architecture, ont plus de difficultés à démarrer leur activité et exercent en fin de compte en salarié... avec une rémunération qui reste inférieure de 25% à celle des hommes.



→ Entretien avec François Rouanet, vice-président du Conseil national

« Nous avons compris assez vite que l'on ne pouvait plus généraliser sur ce que sont les architectes, tant la richesse dans la diversité des profils et des pratiques était grande »,

ET MAINTENANT?

Archigraphie est également source d'inattendu : étude en mains, la Direction générale du patrimoine (ministère de la Culture) et la Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie) ont décidé de lancer une analyse sur la valeur économique de l'architecture. Le Conseil national de l'ordre participe au comité de pilotage du projet qui aboutira après l'été 2017. « Il s'agit d'évaluer la plus-value économique de notre profession qui œuvre pour l'intérêt public de la création architecturale », précise François Rouanet qui poursuit : « à travers ce travail confié par les ministères à un économiste, l'ordre veut démontrer que le bon fonctionnement d'un bâtiment, le confort des personnes qui y travaillent, la beauté d'une promenade architecturale... ont bien une valeur économique identifiable. Et qu'à l'inverse, un bâtiment qui procure du mal-être a un coût social également chiffrable ».

« Le Conseil national connaît maintenant assez bien la profession », reconnaît François Rouanet, « mais il reste une inconnue de taille : la commande d'architecture ». C'est ce nouveau travail d'approfondissement engagé avec MAF assurances qui arrive actuellement à son terme³. Quelles sont les missions confiées pour le logement ? Comment les ingénieurs et les architectes se partagent-ils les honoraires ? Qu'est-ce qui fait évoluer la commande d'architecture ? Débarrassés des idées reçues, les contours de la profession paraissent soudainement plus fins et nuancés : non, les ingénieurs ne prennent pas de parts de marché aux architectes ; oui, les promoteurs privés confient majoritairement les missions de chantier aux architectes ; oui, la profession se porte mieux en 2016... Ces réalités affirmées, la profession philosophe sur son avenir tout en corrigeant sa trajectoire au service de l'intérêt public. Paraphrasons Socrate : en se cherchant elle-même, elle accède à davantage de sagesse.

¹ *Archigraphie - chiffres et cartes de la profession d'architecte (2015)*

² *Archigraphie 2 - observatoire de la profession (2016)*

³ *Analyse approfondie de la commande des architectes dans les marchés du bâtiment, à paraître en 2017*

Mandat 2013 → 2017 Bibliographie

Publications éditées par le Conseil national

Observatoire de la profession d'architecte, 2014

présentation de l'étude Ifop
–
52 pages
architectes.org/observatoire-de-la-profession

Actes des Universités d'été de l'architecture, Marseille 2014

*Habiter la métropole et
Habitat : mutations et
innovations*, rendez-vous
de clôture d'octobre 2014
–
56 pages
architectes.org/publications/actes-des-universites-d-ete-de-l-architecture-2014

Archigraphie

*Chiffres et cartes de la
profession d'architecte*, étude
ENSAE-PariTech, IFOP, 2015
–
80 pages
architectes.org/archigraphie

Actes des Universités de l'architecture, Lyon 2015

*L'architecture au service
des territoires et Faire de
l'architecture un investissement
d'avenir*, rendez-vous de
clôture de juillet 2015,
–
63 pages
architectes.org/publications/actes-des-universites-d-ete-de-l-architecture-2015

Les Universités d'été de l'architecture à Lyon

analyse du contenu des
contributions web par le
CREDOC, 2015
–
56 pages
architectes.org/publications/universites-d-ete-de-l-architecture-analyse-des-contributions-web

Les enjeux des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) en 9 points

mars 2015
–
5 pages
architectes.org/publications/les-enjeux-des-agendas-d-accessibilite-programmee-ad-ap-en-9-points

Contrats types pour la réalisation d'un Ad'AP,

juillet 2015
architectes.org/contrats-types-pour-la-r%C3%A9alisation-dun-adap

Le BIM : un atout pour l'architecture

juillet 2015
–
4 pages
architectes.org/publications/le-bim-un-atout-pour-l-architecture

Manifeste pour une architecture responsable / Manifesto for responsible architecture

publié à l'occasion de la
Conférence internationale

sur le climat (Cop 21),
Paris, 30 novembre 2015

–
architectes.org/publications/manifeste-pour-une-architecture-responsable

Contrat type pour le forfait rénovation, 2015, publication sur architectes.org

–
6 pages
architectes.org/contrat-type-forfait-renovation

Archigraphie 2, Observatoire de la profession d'architecte, une étude du CREDOC, 2016

–
115 pages
architectes.org/archigraphie

Marchés publics de maîtrise d'oeuvre, le mini-guide pour bien choisir l'architecte et son équipe

mai 2016
–
20 pages
architectes.org/mini-guide-marches-publics

Enquête sociologique sur l'HMONP,

synthèse, novembre 2016
–
44 pages
architectes.org/publications/enquete-sociologie-sur-l-hmonp-synthese-2016

Aménagement des territoires métropolitains et ruraux et nouvelles formes d'habitat

Conseil National de
l'Habitat, CNOA, novembre
2016, publication sur
architectes.org
–
34 pages
architectes.org/publications/rapport-du-conseil-national-de-l-habitat

Contrat d'architecte : permis d'aménager d'un lotissement

avril 2017
–
11 pages dans les *Cahiers de
la profession n°58* et sur
architectes.org/contrat-permis-d-amenager

La commande privée professionnelle, modalités, compétences et recommandations

juin 2017
–
8 pages, encart dans les
Cahiers de la profession n°59
architectes.org/publications/commande-privée-professionnelle-modalités-compétences-et-recommandations

Campagne de communication sur le métier d'architecte

dans le cadre des
élections législatives
2017, publication sur
architectes.org
–
architectes.org/actualites/legislatives-pour-un-projet-politique-ambitieux-qui-repond-aux-attentes-des-citoyens

La commande des architectes en 2015 : un diagnostic, des perspectives

note de synthèse d'une
étude à paraître fin 2017
–
8 pages, publiée dans les
Cahiers de la profession n°59

Les Cahiers de la profession n°s 48 à 59 (3 fois par an)

dossiers sur la chambre
nationale de discipline,
les champs d'application
des autorisations
d'urbanisme en trois
parties, la loi ALUR, la
réforme territoriale, la
loi CAP, la loi transition
énergétique, la formation
continue, la profession
à l'international, la
gestion des entreprises, et
articles sur l'exercice de la
profession, l'international,
les actions des Conseils
régionaux, l'actualité
institutionnelle.
architectes.org/cahiers-de-la-profession

Les publications numériques

BlocNet

Chaque semaine, la lettre
d'information numérique,
BlocNet relaie et fait
gagner en visibilité les
actualités publiées sur
architectes.org/actualites
Elle est adressée à tous
les architectes, ainsi qu'à
un réseau de partenaires
et acteurs proches de
l'architecture et plus
généralement du cadre
bâti : ENSA, Maisons de
l'architecture, CAUE,
cabinets et directions
ministériels, journalistes
de la presse nationale
généraliste et spécialisée.

architectes.org

www.architectes.org :
un outil consulté par les
architectes et le grand
public a été refondu
en 2015 ; toutes les
publications y sont en
ligne, ainsi que les grandes
rubriques : travailler
avec l'architecte, exercer
la profession, découvrir
l'architecture, connaître
l'ordre et l'international.
Une rubrique emploi et
annonces est également en
ligne.

architectes-pour-tous.fr

www.architectes-pour-tous.fr intégré à
architectes.org en 2016
pour promouvoir le métier
d'architecte en direction
du grand public.

universites- architecture.org

Les blogs ouverts à
l'occasion des trois
éditions des Universités de
l'architecture (2014, 2015
et 2017)
www.universites-architecture.org pour
recueillir les contributions
et réflexions des
architectes, des élus
et de tous les citoyens
concernés par les thèmes
des Universités.

Journées portes ouvertes des architectes

Le site consacré aux
Journées portes ouvertes
des architectes,
mis en ligne en 2015
pour accompagner
les architectes et
le grand public :
www.portesouvertes.architectes.org

Les réseaux sociaux

Facebook
facebook.com/Conseil.national.ordre.architectes

Twitter
twitter.com/Architectes_org

LinkedIn
www.linkedin.com/company/conseil-national-de-l-ordre-des-architectes

MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Catherine Jacquot — présidente

Denis Dessus — vice-président

François Rouanet — vice-président

Régis Rioton — trésorier

Jean-Mathieu Collard — secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL

Michèle Barbé

Marie-Pierre Bauchet-Izoard

Jean-Jacques Bégué

Jean-François Brodbeck

Etienne Charritat

Cristina Conrad

Sophie Courrian

Vincent Defos Du Rau

Frédéric Denisart

Jean-Philippe Donzé

Catherine Duret

Danielle Feuillette

Marie-Martine Lissarrague

Christophe Lladères

Valérie Maigné

Michaël Marton

Bérengère Py

Sylvie Soulas

Dominique Tessier

